

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES MEMBRES DE L'ASA BEAUVALLON BARTOLE
DU 16 AOUT 2024**

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE se sont réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 à 16 heures salle municipale des Blaquières à Grimaud sur convocation qui leur a été notifiée par le Président dans les formes et délais réglementaires afin de délibérer sur l'ordre du jour figurant sur la lettre de convocation.

15 à 16 heures : émargement de la feuille de présence.

Il est constaté la présence et la représentation de 88 membres totalisant 92 voix sur 304 suivant le tableau des colotis présents représentés et absents ci-dessous :

Nom	Représenté	Voix	Nota :			
			0= absent			
			1, 2,3 = présent ou représenté			
ABSALON CHRISTINE		1,00		BERNARD FRANCOIS		1,00
ADRIAENSSENS DAVID		0,00		BIBOUD DANIEL		1,00
AKOKA CATHERINE		0,00		BIOUL PHILIPPE		1,00
ALFALINE		0,00		BOISGIRARD CLAUDE		0,00
AMADORI GERARD	ANDREY	1,00		BONCHE NOEL		1,00
ANCONA THIERRY		0,00		BOULENGER THIERRY		0,00
ANDREY MICHEL		1,00		BOULLINER RENE		0,00
ARNOLD *		0,00		BOURJEA ALAIN		0,00
ASTRE ANTONIN		0,00		BOVAL		0,00
AUDEMAR DOMINIQUE	ALLANCHE	1,00		BRACHAT OLMIER		1,00
AZURIMMO 26		0,00		BRACHAT ET COTONI FLORENCE ET OU JOELLE		1,00
BABYLON SEA		0,00		BREHANT JEAN-PAUL	GALLANT	1,00
BAILLERGEAU PIERRE	LEMARQUIS	1,00		BRIVET JEAN-JACQUES	COTTREAU	1,00
BALMERA		1,00		BRIX BEREND ET XANDRA		0,00
BARTHELEMY PHILIPPE		0,00		BRUTSAERT LOUIS		0,00
BARTHELEMY PHILIPPE & GEOFFROY		0,00		BURKE DAVID		0,00
BARTOLE	BERNARD	1,00		BURKHARDT ZIEGLER		0,00
BASCHIERA FABRICE		0,00		BUSINESS CONSULTING GROUP		0,00
BE AZUR		0,00		CAMUS MICHEL	BIBOUD	1,00
BEAUCAF		0,00		CARBALLET INOVISION		0,00
BELLE VUE PLEIN SUD		1,00		CARTON YVES ET FRANCOISE		1,00
BELLE VUE BEAUVALLON		0,00		CARUETTE EMMANUELLE		1,00
BENILAN JACQUES		1,00		CARVALHO JOSE ABEL	RONDEAU	1,00
				CAZALS GUILLAUME		0,00
				CECILLON JEAN FRANCOIS		1,00
				CHABERT *		0,00
				CHATOLONGO		0,00
				CHAUMONT LE BOIS		0,00



CHEVALIER *		0,00	FORIEL DESTETZET ALINE		0,00
COLLE ROUSSE		1,00	FRADET MARCEL		0,00
CONSORTS PONS DU KAUFFMANN		1,00	FRANCOIS PHILIPPE	BERNARD	1,00
CONSORTS CASTAING - GAILLON *		0,00	FREULY NICOLAS		0,00
COTE D'AZUR 4 GMBH & CO KG		0,00	GABRIEL ANSELME		1,00
COTE SUD		0,00	GALLANT JEAN ET DARDARA		1,00
COTTREAU JOHANN		1,00	GALOPIN JEAN-MARIE		0,00
COURPASSON DAVID		0,00	GARONNAT DIDIER		0,00
CRANINX PHILIPPE		1,00	GASPARD ESTELLE		1,00
DAUSSAN LEVY EMMANUELLE		0,00	GIARDINI		2,00
DAVIDSON LAZARE ELIE		2,00	GLOBAL CAPITAL INVEST		0,00
DE BERTRAND PIBRAC	CARE	1,00	GOBLET D'ALVIELLA		0,00
DE HALLEUX JACQUES		0,00	GODEFROY FLORENCE		0,00
DE LA MOTTE BOULOUMIE XAVIER		0,00	GOERGEN THOMAS		0,00
DE LAET ALAIN		0,00	GOUDOT NICOLE	NEVEUX	1,00
DEGROOTE DAVID		0,00	GRANDVUINET CLAUDE		0,00
DEKKERS - R. KEUL S		1,00	GRAU SEBASTIEN		0,00
DELCOUR GERARD		1,00	GUILLE DANIEL ET BERNARD		0,00
DELORI JACQUES	HELSMOORTEL	1,00	GUILLEMINET JEAN-LUC	WALON	1,00
DELPIN CORALINE		0,00	HAMEZ CLAUDINE		0,00
DENIZE FRANCOISE		1,00	HARMONIE		0,00
DIAN BABOIN CHANTAL		0,00	HARTENSTEIN		0,00
DIVOCIMMO		0,00	HELSMOORTEL FABRICE		1,00
DOCKERTY PAUL		0,00	HEROS PHILIPPE		1,00
DORREPAAL CONSORTS *		0,00	HIRSCH IRINA		0,00
DU BEAU VALLON		0,00	HOERDT-IMBERT NICOLE		0,00
DU CLOS ANBRI	ABSALON	1,00	HOMEN CHRISTO GUILLAUME		0,00
DU PRAD		1,00	HP		0,00
DUBOUILLE ALAIN		0,00	IC PATRIMOINE		0,00
DUPONT JORDANE		0,00	INDIVISION FARAMIA KARINE		0,00
DUPONT 75		0,00	INTRAMUROS		0,00
DUPRAT BERNARD	GALLANT	1,00	ISABELLA		0,00
DURAND BEVILLE FRANCOISE		0,00	ISLINGTON		0,00
DUSWALD CHRISTIAN		0,00	JAMPY MICHELLE		0,00
EBEAUVALLON		0,00	JC VIOUX CONSEIL		1,00
EL SECRETO		0,00	JERFEL *		0,00
EQUEY PAUL		0,00	JET SET	GABRIEL	1,00
ERLI ANDRÉ MULLER		1,00	JOLY DIRK		0,00
ERSAMM CAREY GROUP		0,00	JOSLIN SUSAN		0,00
ET MME CNOCKAERT FRANK ET CAROLINE	GALLANT	1,00	JUCHAN		0,00
FADALE GREGORY		0,00	JULIA		0,00
FALCON & HEDGE		0,00	JUVANON DIDIER		0,00
FENOUIL LOS NARANJOS		2,00	KARIMA		0,00
FINANCIERE BERNARD PERD		0,00	KRAKOS		0,00
FLOAZUR	ABSALON	1,00	L'ARBRE BLEU		0,00
			LA BARTANOCLE		0,00
			LA BARTOLE	GERVAISE	1,00

LA BOADILLA *	HELSMOORTEL	1,00	MAXPAMA	0,00
LA CARRETERIE		1,00	MAYARI BORISOVA OLGA	0,00
LA CHAMADE		0,00	MERCIER BERNARD	0,00
LA FERIGOULE		0,00	MICHEL JACQUES	0,00
LA LIONNE		0,00	MICHELANGELO	0,00
LA ROSE DES VENTS		0,00	MIELLET ANNIE	0,00
LA SARRIETTE		0,00	MOLLARD ANDRE	0,00
LA TORTUE MARINE		0,00	MONTFORT BERNARD VERONIQUE FRANCOIS	1,00
LA TOSCANA	MERABET	1,00	MOULIN COLLINE	0,00
LA VOILE LATINE		0,00	MUNSTER MATTHIAS	0,00
LAOBAN		0,00	MURRAY OBODYNSKI ANDREW	0,00
LARRIEU EMMANUEL		0,00	NEUBOCKHORST	0,00
LARRIVE *		0,00	NEUMEYER SUZANNE	0,00
LASALA MARIE AGNE STEPHEN		1,00	NEUY ANNE	ROUSSON 1,00
LAUNO STEPHANE		0,00	NEVEUX JEAN-YVES	2,00
LE BEAU CADEAU		0,00	NICOLETTI ALBERTO	0,00
LE CABANON		0,00	NOVA INVEST	0,00
LE COVEC YANN	NOURRY	1,00	OCP CLUB 1659	0,00
LE CRANN - FLIPPE		1,00	OCP CLUB 1659 -2	0,00
LECLEF JEAN		0,00	OLLE REINHARD	0,00
LEFAURE JOSETTE	ANDREY	1,00	OPALE	0,00
LEMARQUIS DANIEL		1,00	OXBRIDGE	1,00
LES BOUGAINVILLIERS		0,00	OZENNE MONIQUE	0,00
LES PONTS THIBERTS MME FAURE DAUPHIN		0,00	PALMER INGE BORG	0,00
LES TERRASSES BLANCHES		0,00	PAPILLON BERNARD	0,00
LESAFFRE VINCENT		0,00	PATANN	1,00
LEVY JEAN-PAUL		1,00	PELICAN	0,00
LOMAS CLAUDINE		1,00	PER LEI INVEST FRANCE	WALON 1,00
LOMIAS		0,00	PERROT PHILIPPE	1,00
LORDEREAU PATRICE	NEVEUX	1,00	PETERS JACQUES	0,00
LS IMMOBILIARE		0,00	PETITCOLIN PHILIPPE	0,00
LUDIE		0,00	PHIELEPEIT THOMAS	0,00
LUGTMEIJER ARNOUT		0,00	PINARD DANIEL	ANDREY 1,00
LYONNET BORIS		0,00	POISSON PHILIPPE	0,00
M. FAVELIER JEAN FRANCOIS		0,00	POTOT PHILIPPE	0,00
MADINAT		0,00	POURCHER JEAN	0,00
MAEC INVEST *		0,00	PS VILLAS	0,00
MAF FOURNIER		0,00	PURIC *	0,00
MAILLET ROBERT		0,00	QUIEVY DOMINIQUE	ANDREY 1,00
MAISOLI		0,00	REGOUT LUC	0,00
MALIX		0,00	RIGAMONTI FRANCESCO	LEMARQUIS 1,00
MALOU PIERRE ANTOINE		0,00	ROLFF ALEXANDER	1,00
MAREE LYS		0,00	RONDEAU *	1,00
MARTIN DAVID		0,00	ROSE LAURENT	0,00
MARTIN JEAN LOUIS		0,00	ROSENPICK PHILIPPE ET FRANCOISE	0,00
MAXIMUS	WALON	1,00	ROUILLIER ELIANE	1,00

ROUSSELET - BEAUVALLOM *		0,00
ROZENVELD	BERNARD	1,00
SAINSOUS BENJAMIN		0,00
SAN JOSE		0,00
SAVANA		0,00
SCHIBAT MICHELE		1,00
SCHMITTER- FREY PATRICK		0,00
SCHNEIDER ET GOTLIEB EDOUARD ET DANIEL		0,00
SCI LA VOLIERE DE BARTOLE		0,00
SEIFERT SEBASTIAN		0,00
SEMIN JEAN		0,00
SHAKESHAFT DUNCAN		0,00
SOYEZ ROLAND		0,00
SPRIET JEAN MANUEL	PERROT	1,00
STANLEY CHANTAL		0,00
STE BART PROPERTY		0,00
STOCK MICHEL		0,00
SUEUR FRANCIS ET FABIENNE		0,00
TAPRAY ETIENNE		1,00
TARRAGANO HERVE		0,00
TENMCK COLIN		0,00
THIAULT-DELLENBACH SANDRINE		0,00
TIGER PISTOL SHRIMP		1,00
TITJAP HOLDING B V		0,00
TOSCANI GHESQUIERE INDIVISION		1,00
UNITED VENTURE CAPITAL LIMITED		0,00
VAN MERGHEL ROBERT/NADINE		0,00
VAN DEN BERG ADRIANUS		0,00
VAN DER STEUR COEN		1,00
VAN GANSEWINKEL ROBERTUS		0,00
VAN GOETHEM ROBERT		0,00
VERDONK PAUL		0,00
VERHOESTRAETE XAVIER		0,00
VILLEMEN MONIQUE		1,00
VINCENT JEAN -FRANCOIS		0,00
VINCENT NICOLE		1,00
VIVANCOS PIERRE	HEROS	1,00
VV-INVEST		0,00
WAGNER ROBERT	DESCLIN	1,00
WALON FRANCOIS & NICOLE		1,00
WAYOFF MICHEL		0,00
WILKENS WILLIAM		0,00
ORLOMILL LIMITED		0,00
YOLO M. SCHEIDER OU M. KNAPP		0,00

Nombre de voix total : 304/304
Nombre de voix présente : 92/304

Constatation de la constitution du Bureau de l'Assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Philippe GALLANT, assisté des membres du Conseil des Syndics présents : Mme NEVEUX, M. ANDREY, M BERNARD, M HELSMOORTEL, M GABRIEL, M. LEMARQUIIS M. WALON.

Le secrétariat de séance est assuré par l'administrateur : M. DI LUCA.

M. GALLANT ouvre la séance à 16 heures.

Rapport moral.

Le Président commente les points suivants :

1 – Assainissement collectif.

Me BAROU, Notaire chargé de l'établissement des servitudes des passages de canalisation passant par les propriétés privées, s'est adressée à la Mairie de Grimaud dans le cadre de l'application de la convention signée par cette dernière.

La Mairie a répondu que le réseau primaire ne pouvait toujours pas être intégré dans le réseau communal car il existerait toujours des problèmes sur ce dernier d'après des informations communiquées par la SAUR.

Une réunion pour essayer d'avancer dans ce dossier a été prévue par la Mairie le 20 Août 2024.

Le Conseil des Syndics suivra ce dossier en espérant pouvoir le faire aboutir le plus rapidement possible.

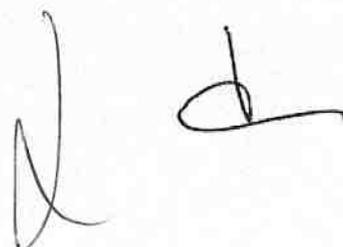
2 - La lutte contre les incendies.

L'ensemble des travaux a été réalisé, sauf en ce qui concerne le réseau « Lotissement des collines-partie de la corniche de la Suane » dont les travaux de dilation du réseau (réalisés par la Communauté des Communes) seront réalisés prochainement.

Et également un secteur du lotissement « Corniche de Bartole » pour lequel aucune solution n'a pu être trouvée.

Les deux cuves enterrées de 120 m3 réalisées sous placette de la Haute Suane ont enfin été, (non sans mal), réceptionnées par les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et référencées dans la plateforme « RECROMA ».

Le coût total pour ces travaux y compris les cuves les poteaux et les participations aux dilatation des réseaux s'élèvera in fine à la somme de 540.000 euros.



3 - La fibre optique.

M GALLANT rappelle que l'ASA a réalisé l'ensemble des travaux de Génie Civil demandés par VAR TRES HAUT DEBIT afin de permettre le passage de la fibre dans le Domaine pour un coût total de 252.000 euros.

Toutes les villas du Domaine devraient être désormais éligibles à la Fibre optique.

Toutefois, il est possible qu'il subsiste toujours des secteurs où les problèmes demeurent.

Les problèmes éventuels seront réglés au fur et à mesure des plaintes qui seront adressées par les colotis.

4 - La réfection des routes.

Le Président détaille les travaux proposés, leur calendrier prospectif et commente les documents joints à la convocation. Ces travaux feront l'objet d'un vote lors de la présente assemblée générale.

5 - Le gardiennage.

M GALLANT rappelle qu'à ce jour aucun emplacement n'a pu être trouvé pour installer le poste de gardiennage.

Le Conseil travaille toujours sur ce sujet.

6 -Aménagement de l'allée des Palmiers.

Le Conseil a demandé une étude auprès d'une architecte paysagiste : Mme JOLLY Société « Coup de Crayon ».

Différents projets ont été proposés.

Les résultats de l'appel d'offres pour l'aménagement de la partie centrale sont attendus pour le début du mois de Septembre 2024.

Les travaux correspondants devraient être réalisés cette année y compris l'amélioration de l'éclairage de l'ensemble des palmiers.

7 - Entretien des espaces verts et cochenilles tortues.

M ANDREY commente les différents travaux d'entretien réalisés depuis la dernière assemblée générale.

Il détaille ensuite des informations communiquées par le Mairie de Grimaud relatives à la lutte contre les cochenilles tortues qui se nourrissent de la sève des pins. Ces informations seront mises sur le site Internet de l'ASA. (www.asabb.fr)

Il précise que les pins se trouvant sur les parties communes sont traités et il invite les propriétaires qui possèdent des pins à faire de même.



8- Le vivre ensemble.

Les points suivants sont rappelés :

- Taille des arbres pour le maintien des vues.
- Taille des haies donnant sur les voies.
- Nettoyage des caniveaux pluviaux en bordures des routes.
- Pas de travaux bruyants durant les mois de Juillet et Août.
- Pas de musique bruyante après 22 heures.
- Pas de survol de drones des propriétés.
- Débroussaillage des propriétés : à ce sujet le rappel des obligations a été mis sur le site de l'ASA.

L'adoption d'un Règlement Intérieur est par ailleurs proposée à l'ordre du jour.

M GALLANT remercie enfin Monsieur le Maire de Grimaud pour les travaux réalisés sur la voie communale donnant accès au Domaine par le Nord.

10- Rapport financier

M. WALON prend ensuite la parole et commente les comptes de l'ASA pour l'exercice 2023.

Il rappelle :

1 – que le budget de fonctionnement voté à hauteur de 335.000 euros n'a pas été dépensé (dépenses réelles 217.458.76 euros).

2 – Que l'ASA a dépensé en 2023 107.000 euros pour la sécurité incendie.

3 – que la position créditrice au 31 12 2023 s'élevait à 1.671.586 euros dont 1.417.916 euros de disponible.

A - Approbation des comptes exercice 2023.

La Résolution suivante est ensuite votée :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 donnent acte à l'association syndicale de ce qu'il lui a été rendu compte en application du Décret N°74-86 du 29 Janvier 1974 de sa gestion au cours de l'exercice 2023, des opérations accomplies pendant cette période, ainsi que de la situation financière à la clôture de l'exercice (31/12/2023)

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2023 et autorisent le placement des réserves de l'ASA par la Trésorerie de Grimaud.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.



Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

B - Election des Syndics.

ELECTION DES SYNDICS TITULAIRES.

Il est passé à l'élection de Mme NEVEUX :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 élisent Mme NEVEUX en qualité de membre titulaire du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale 2027.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est passé à l'élection de M. ANDREY :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 élisent M. ANDREY en qualité de membre titulaire du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale 2027.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est passé à l'élection de M. CARVALHO :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 élisent M. CARVALHO en qualité de membre titulaire du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale 2027.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est passé à l'élection de M. GABRIEL :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 élisent M. GABRIEL en qualité de membre titulaire du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale 2027.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est passé à l'élection de M. WALON :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 élisent M. WALON en qualité de membre titulaire du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale 2027.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ELECTION DES SYNDICS SUPPLEANTS .

Il est passé à l'élection de M. HELSMOORTEL :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 élisent M. HELSMOORTEL en qualité de membre suppléant du Conseil des Syndics pour un mandat de trois années et jusqu'à l'Assemblée Générale 2027.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

C – travaux de réfection des routes.

Après débat la Résolution suivante est prise :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 votent :

1 – la réfection de l'ensemble des routes du Domaine.

2 – la réalisation des travaux en trois tranches suivant le tableau en couleur joint à la lettre de convocation, savoir

Zone 1 (bleue) : travaux réalisés 2024 – 2025. Montant prévisionnel 1.300.000 euros.

Zone 2 (verte) : travaux réalisés 2025 – 2026. Montant prévisionnel 1.500.000 euros.

Zone 3 (rose) : travaux réalisés 2026 – 2027. Montant prévisionnel 1.300.000 euros.

Pour la tranche 1 : financement suivant :

400.000 euros appelés en 2023.

200.000 euros pris sur la réserve.

700.000 euros appelés en 2024.

Mandat est donné aux membres du Conseil Syndical et de la commission d'appel d'offres de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.

Ces travaux seront suivis par la Cabinet BEAB Me d'œuvre M BUCHHOLZ Albert.

ONT VOTE POUR : 88 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 92 VOIX SUR 92.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

D – Adoption d'un règlement intérieur.

Après débat, la Résolution suivante est prise :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 adoptent le règlement intérieur joint à la lettre de convocation.

M GALLANT est autorisé à publier ce dernier auprès des services de la Préfecture.

Ce règlement sera annexé aux statuts pour information des futurs acquéreurs.

ONT VOTE POUR : 87 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 91 VOIX SUR 92.

CONTRE : M Vic HEANEN 1 VOIX sur 92

Résolution adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

E – Vente d'une partie communes.

Après débat, la Résolution suivante est prise :

Les membres de l'ASA BEAUVALLON BARTOLE réunis en Assemblée Générale le vendredi 16 Août 2024 acceptent la proposition de M LEMARQUIS d'acquérir une partie de l'espace vert situé au-dessous (au Sud-Ouest) de sa propriété pour 320 m² au prix de 86.240 euros hors frais de Notaire à sa charge.

Ces 320 m² correspondent à la parcelle A du plan de division foncière dressé par M DELEVAL et joint à la lettre de convocation.

Cette parcelle sera grevée d'une servitude de passage au profit de l'ASA pour l'accès à l'espace vert restant (parcelle C).

ONT VOTE POUR : 85 MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES : 89 VOIX SUR 92.

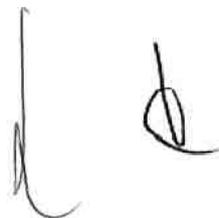
ABSTENTION MM BIOUL ROUSSON et VAN DER BRUGGEN 3 VOIX sur 92

Résolution adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Questions diverses.

Les points figurant dans la lettre de convocation sont rappelés.

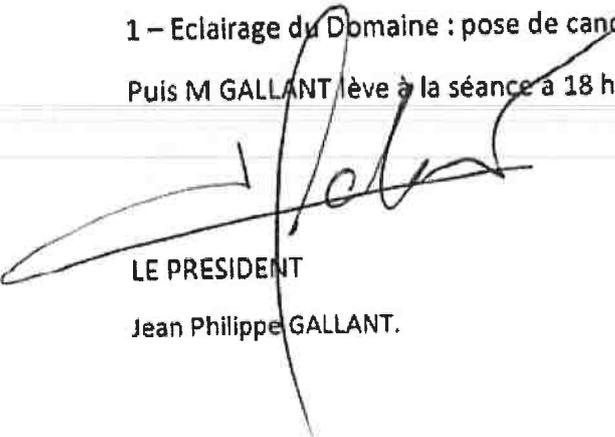
M GALLANT précise que la signalétique du Domaine a été renforcée aux entrées et dans le Domaine (panneaux).

Two handwritten signatures in black ink, one on the left and one on the right, appearing to be initials or names.

Il est souhaité que le Conseil des Syndics puisse travailler sur les points suivants :

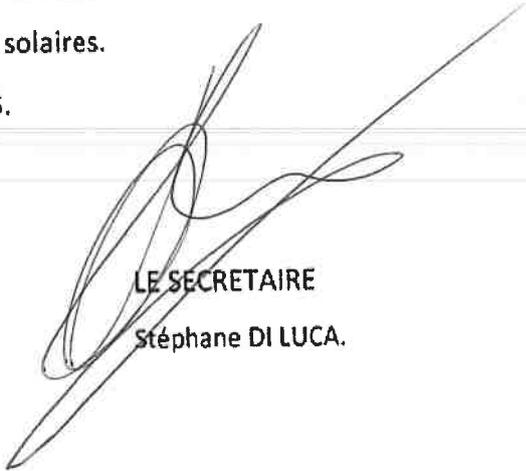
1 – Eclairage du Domaine : pose de candélabres solaires.

Puis M GALLANT lève à la séance à 18 heures 15.



LE PRESIDENT

Jean Philippe GALLANT.



LE SECRETAIRE

Stéphane DI LUCA.

